



LA NORMALISATION



UN CADRE
DE PROGRÈS
POUR TOUS



LES NORMES, TOUT LE MONDE Y GAGNE

Invisibles mais omniprésentes, les normes volontaires sont des gages de qualité, de sécurité et de performance, au bénéfice de chacun.

UNE NORME VOLONTAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LANCÉE À L'INITIATIVE DES ACTEURS DU MARCHÉ, LA NORME VOLONTAIRE EST UN CADRE DE RÉFÉRENCE QUI VISE À FOURNIR DES LIGNES DIRECTRICES, DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES OU QUALITATIVES POUR DES PRODUITS, SERVICES OU PRATIQUES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL. Elle est le fruit d'une co-production consensuelle entre les professionnels et les utilisateurs qui se sont engagés dans son élaboration. Toute organisation peut ou non s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire. ■

Un langage commun, au-delà des frontières

Écartement des rails, format d'une carte de crédit, composition des e-liquides des cigarettes électroniques, sécurité des jouets, avis des consommateurs sur les forums... notre quotidien est amélioré par un ensemble de normes volontaires qui fixent les standards en matière de qualité, de sécurité ou de performance pour tous les produits, les services ou les pratiques qui nous entourent. Véritable cadre de référence, la norme volontaire facilite la compatibilité et l'évolutivité, avec, en filigrane, l'amélioration continue, notamment au profit des consommateurs. Ce langage commun se joue des frontières géographiques. Il s'agit d'une solution de référence fiable et intangible, dont la légitimité est garantie. La norme volontaire permet aux acteurs de gagner du temps et de l'argent, tout en économisant des ressources.

Le fruit d'un consensus

La norme volontaire d'un produit ou d'un service est issue de propositions apportées par des industriels, prestataires de services, fédérations professionnelles, associations de consommateurs, ONG, ministères... qui partagent leurs retours d'expérience, leur savoir-faire et leur expertise pour consolider la meilleure réponse qui soit pour tous les acteurs du marché.

Les normes volontaires constituent une opportunité d'échanges tout au long de la co-création, qui dure de quelques mois à trois ans. La création des normes est le fruit d'un accord entre l'ensemble des parties intéressées. « Pour toutes les entreprises, et en particulier pour les petites structures, c'est un formidable outil de prospective. C'est s'assurer que le choix que l'on fait aujourd'hui au sein de son entreprise restera valable dans un an, trois ans, cinq ans... », précise le dirigeant de la TPE Mobilead. Une fois celle-ci créée, tout acteur peut ou non s'y référer. Outil vivant et évolutif, chaque norme est examinée et révisée, si besoin, tous les cinq ans, dans une volonté permanente d'amélioration afin de refléter les bonnes pratiques du terrain.

Un levier d'innovation

La norme volontaire crée les conditions favorables au partage et au développement de nouveaux produits et services, et agit en accélérateur d'innovations. « Avec la norme volontaire, nous ne craignons pas d'adapter le marché à une économie innovante », commente le délégué général de



DES BÉNÉFICES POUR CHACUN

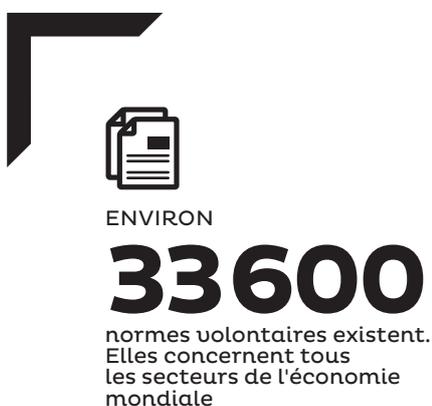
__Pour les entreprises,
la normalisation volontaire est synonyme de performance, de compétitivité, de qualité, d'innovation et de sécurité. Une entreprise qui a le réflexe de faire appel à la norme volontaire peut ainsi prendre une longueur d'avance sur ses concurrents.

__Pour les collaborateurs
d'une entreprise, elle améliore les conditions de travail et de sécurité.

__Pour les collectivités,
elle facilite et simplifie leurs consultations et leurs achats.

__Pour les consommateurs,
elle améliore la confiance à accorder aux produits et services achetés. ■

l'association Galvazinc. Pour les entreprises, elle facilite la diffusion d'idées d'avant-garde et de techniques de pointe. Pour tous, cet outil fédérateur au service des intérêts de chacun est le vecteur d'un monde plus lisible et plus sûr. ■



90%

des normes sont d'origine européenne ou internationale

65%

des normes publiées chaque année sont des révisions

35%

sont des nouveaux sujets



ENVIRON

2000

normes sont publiées chaque année, et presque autant sont retirées



VOUS AUSSI, PARTICIPEZ À LA NORMALISATION!

Gain de temps, optimisation des process, rationalisation des coûts... Entreprises, organisations, acteurs publics, vous avez tout à gagner à intervenir dans l'élaboration des normes pour en fixer le contenu.

À travers l'intérêt collectif, des bénéfices pour votre activité

L'application des normes volontaires offre des avantages, et la participation à leur élaboration en apporte également. La normalisation n'est pas réservée aux spécialistes ; c'est aussi un instrument stratégique pour la gestion des entreprises. En France, plus de 20 000 professionnels ont déjà choisi d'agir en normalisation. Pour donner vie à une norme, ces acteurs volontaires travaillent à faire converger des intérêts individuels au service de l'intérêt général. **«En participant à la normalisation, il y a un vrai retour sur investissement, car nous sommes les plus qualifiés et les**

plus réactifs pour proposer nos services», résume un responsable de la PME Tera-environnement. Que vous soyez issu d'une entreprise, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme public, prendre part aux commissions de normalisation, réunions au sein desquelles sont élaborées les normes volontaires, offre des bénéfices concrets à votre propre activité. C'est le moyen de rencontrer et d'échanger avec les acteurs majeurs de votre secteur, d'assurer une veille stratégique active sur vos marchés et d'anticiper les évolutions de votre secteur d'activité.

« Les mécanismes collectifs de normalisation nous permettent d'anticiper et d'influer sur les changements à venir, de bénéficier d'échanges avec les experts du domaine et d'améliorer notre position concurrentielle », selon le directeur général d'Évolution énergie.

Développez votre marché

Anticiper les besoins et être à l'initiative d'une norme volontaire donne la possibilité d'être parmi les premiers à exprimer ses attentes et, ainsi, de faire évoluer les pratiques et savoir-faire d'un secteur, voire de révolutionner son marché. Participer à la normalisation revient donc non seulement à valoriser la qualité d'un produit ou d'un service, mais également à le positionner comme une référence de son secteur. « Cela signifie une amélioration et une optimisation de nos façons de faire, et constitue un argument marketing et un argument commercial vis-à-vis de certains appels d'offres », souligne la présidente de Linguaphone France.

Valorisez vos intérêts à l'international

S'impliquer dans les travaux de normalisation en Europe ou à l'international, c'est se donner une vitrine supplémentaire. Il s'agit d'un tremplin pour promouvoir les positions françaises et faire valoir les intérêts de la France. En contri-



UNE AIDE FISCALE POUR VOS DÉPENSES DE NORMALISATION

CRÉÉ POUR INCITER LES ENTREPRISES À INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT et accroître leur compétitivité, le dispositif du crédit d'impôt recherche permet la prise en compte de 50% des dépenses de normalisation pour les entreprises (participation à des travaux de normalisation français ou internationaux, frais de déplacement d'experts...), dès lors qu'elles sont rattachées à des activités de recherche et développement. ■

buant aux prises de décision, vous disposez d'un excellent moyen de développer un réseau d'influence et d'alliances et, ainsi, de valoriser votre établissement auprès des grands acteurs économiques mondiaux. ■

Contribuer à la normalisation volontaire, c'est:

20%

de plus de croissance

du chiffre d'affaires des entreprises

19%

de plus de chiffre d'affaires des entreprises à l'export

15

milliards d'euros

C'est l'apport annuel estimé de l'utilisation des normes volontaires au chiffre d'affaires des entreprises françaises

Source: Étude Impact économique de la normalisation, janvier 2016, AFNOR.

Position de la France parmi les organismes de normalisation internationaux:

2^e

au niveau européen

3^e ex æquo

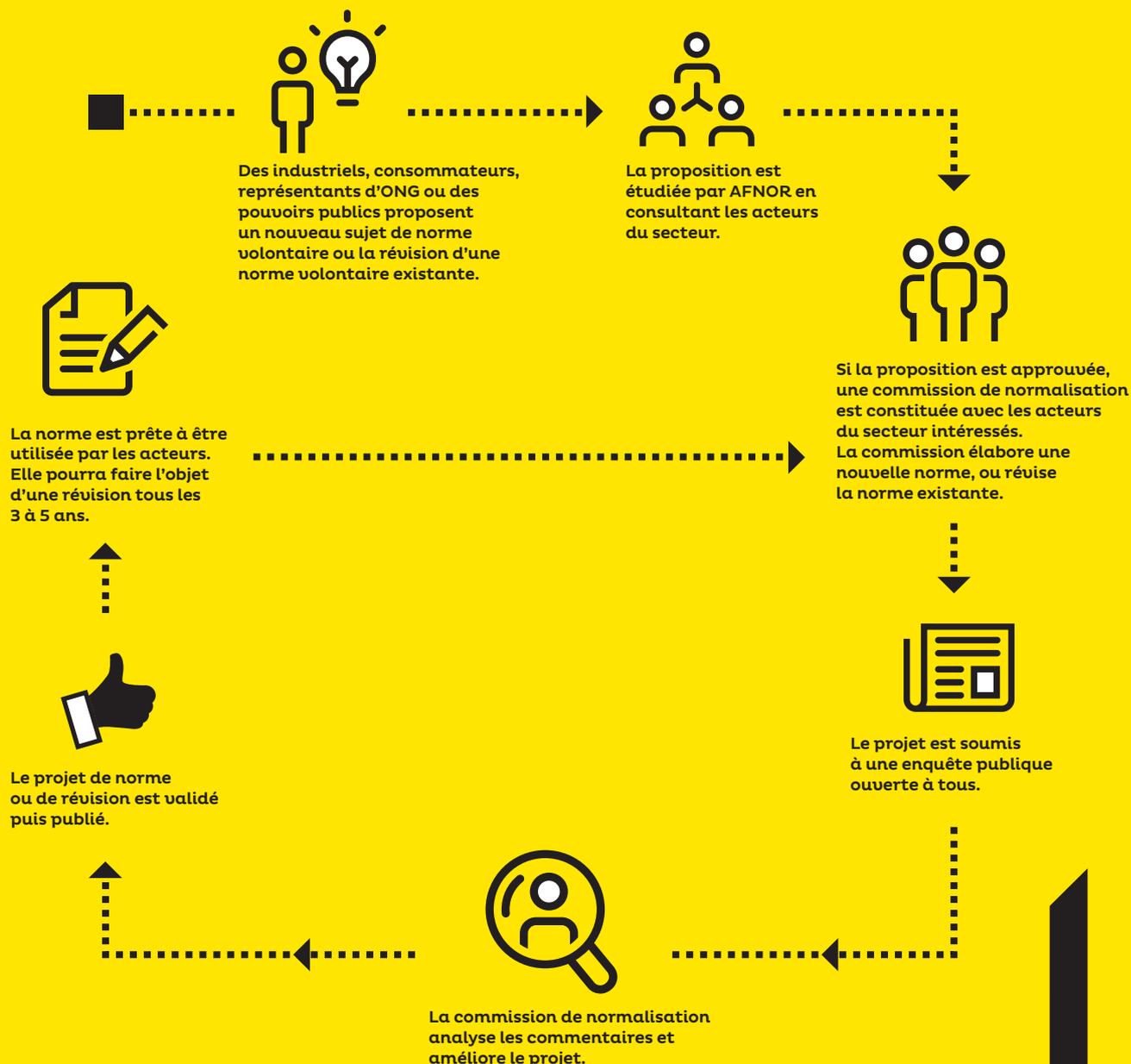
dans le monde aux côtés de l'Allemagne, des États-Unis, du Japon

Source: Baromètre international 2014, AFNOR.

EXONÉRATION FINANCIÈRE RELATIVE À LA NORMALISATION

En application de l'article 14 du décret n° 2009-697, les associations de consommateurs, les associations de protection de l'environnement agréées, les syndicats représentatifs de salariés, les petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés ne dépendant pas à plus de 25% d'un groupe de plus de 250 salariés, les établissements publics d'enseignement et les établissements publics à caractère scientifique et technologique sont exonérés de contribution financière aux activités des commissions de normalisation.

LA NORME PAS À PAS



➔ AFNOR, ANIMATEUR DE LA NORMALISATION NATIONALE ET PILIER DE LA NORMALISATION MONDIALE

Qu'il s'agisse d'anticiper les normes volontaires à venir ou d'accompagner leur création et leur évolution aux niveaux français, européen et international, AFNOR agit en tant que coordinateur de la normalisation en France et affiche une ambition : contribuer à la diffusion

de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous. Sur le territoire français, nous assurons la cohérence de programmation des travaux de normalisation engagés au sein d'AFNOR et par les bureaux de normalisation sectoriels.

Pour répondre au développement des échanges et à l'internationalisation de l'économie, AFNOR a développé un des premiers réseaux de normalisation et place ainsi la France dans les trois premiers pays contributeurs de la normalisation mondiale. ■



AFNOR, AVEC VOUS POUR ÉLABORER LES NORMES DE DEMAIN

Notre objectif: co-construire les normes volontaires pour vos activités.

Nous posons le cadre...

Organisme de référence de la normalisation en France, AFNOR informe et guide tous ceux qui, par leur implication dans l'élaboration des normes volontaires, veulent permettre à un projet, une activité, un secteur, de se développer dans les meilleures conditions et, ainsi, poser les bases de l'économie et de la société de demain. Nous vous accompagnons dans la définition de votre stratégie normative et animons et coordonnons les travaux de normalisation, de l'identification des besoins aux retours d'expérience. À toutes les étapes de travail, nous partageons avec vous notre connaissance des mécanismes de normalisation français, européens et internationaux.

... à vous de dessiner la norme !

De votre côté, une fois le projet approuvé, vous devenez partie prenante du travail de normalisation en apportant vos compétences techniques et vos connaissances des enjeux du secteur. Cette participation vous permet de défendre les positions de votre entreprise, de votre organisation ou de votre collectivité. Vous participez ainsi à toutes les étapes de prise de décision, jusqu'à la validation du texte. Et, au-delà de votre participation au travail d'élaboration de la norme, vous pouvez aussi représenter la France dans les instances de normalisation européennes et internationales, et porter les positions françaises. ■

NOTRE ENGAGEMENT :

- Faire aboutir les travaux de normalisation dans les délais compatibles avec vos enjeux et ceux de vos marchés.
- Vous accompagner dans le processus de normalisation.
- Défendre les intérêts de l'économie française et de ses acteurs.



afnor

NORMALISATION

11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél.: 01 41 62 80 00
Fax: 01 49 17 90 00
www.afnor.org
www.norminfo.afnor.org

